

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

Affaire n° : **STL-11-01/PT/TC**

Devant : **M. le juge David Re, président
Mme le juge Janet Nosworthy
Mme le juge Micheline Braidy
M. le juge Walid Akoum, juge suppléant**

Le Greffier : **M. Daryl Mundis, Greffier**

Date : **Le 9 décembre 2013**

Langue de l'original : **Anglais**

Catégorie : **Public**

LE PROCUREUR

c.

**SALIM JAMIL AYYASH
MUSTAFA AMINE BADREDDINE
HUSSEIN HASSAN ONEISSI
ASSAD HASSAN SABRA**

*Additif à la Version corrigée de la
« DÉCISION AUTORISANT L'ACCUSATION À EXPURGER UN
CURRICULUM VITAE » du 28 novembre 2013*

Bureau du Procureur :

M. Norman Farrell

Conseils de M. Salim Jamil Ayyash :

M. Eugene O'Sullivan
M. Emile Aoun

Représentant légal des victimes :

M. Peter Haynes

Conseils de M. Mustafa Amine Badreddine :

M. Antoine Korkmaz
M. John Jones

Conseils de M. Hussein Hassan Oneissi :

M. Vincent Courcelle-Labrousse
M. Yasser Hassan

Conseils de M. Assad Hassan Sabra :

M. David Young
M. Guénaël Mettraux



Le 28 novembre 2013, dans la « Décision autorisant l’Accusation à expurger un *Curriculum Vitae* », la Chambre de première instance autorise l’Accusation à expurger certaines informations figurant dans un *curriculum vitae* en application de l’article 116 du Règlement de procédure et de preuve. Peu après le dépôt de ladite décision, un responsable de la Section d’appui et d’administration judiciaires a attiré l’attention de la Chambre de première instance sur le fait que l’Accusation avait déjà communiqué les informations expurgées à la Défense en novembre 2012. Ladite décision est par conséquent sans objet.

Fait en anglais, arabe et français, la version en anglais faisant foi.

À Leidschendam (Pays-Bas)

Le 9 décembre 2013

[signature]

M. le juge David Re, président

[signature]

[signature]

Mme le juge Janet Nosworthy

Mme le juge Micheline Braidy

